



Compte rendu du CTL du 15 novembre 2013

A l'ouverture du CTL, la délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante.

Déclaration liminaire de la CGT Finances publiques 92

La CGT Finances Publiques alerte les agents.

Le rapport Pêcheur sur la Fonction publique qui a été remis au Premier ministre le 4 novembre préconise notamment :

- de relancer la politique de fusion des corps administratifs et de développer les corps interministériels en en faisant des « cadres professionnels interministériels » ;
- d'engager un mouvement d'harmonisation des régimes et des niveaux indemnitaires dans la Fonction publique d'état.

Via la mise en cause des statuts particuliers et régimes indemnitaires, il s'agit d'imposer la mobilité interministérielle à tous les fonctionnaires pour accompagner les opérations de restructurations-démantèlement des administrations, en particulier celles à venir dans le cadre de l'acte III de la décentralisation ainsi que les suppressions massives d'emplois qui en découlent.

Les statuts particuliers des agents de la DGFIP et leurs régimes indemnitaires sont donc directement menacés.

Au même moment un avant-projet de décret est présenté aux syndicats qui prévoit la mise en place de 2015 à 2017 d'un régime indemnitaire modulable pour tous les fonctionnaires.

La logique est identique à celle de prime de fonction et de résultat avancée par le précédent gouvernement. Il s'agit d'individualiser et de niveler par le bas.

Tout cela s'inscrit dans le contexte de mise en place de la MAP (modernisation de l'action publique) et d'austérité budgétaire (gel du point d'indice, 1988 suppressions d'emplois à la DGFIP, réduction drastique des dotations budgétaires).

Sans plus tarder les ministres Cazeneuve et Moscovici amorcent une nouvelle vague de restructurations dans le sens préconisé par le rapport Pêcheur. Par une note du 29 octobre aux directeurs généraux, sans la moindre information des organisations syndicales, ils engagent un vaste mouvement de restructuration-« mutualisation » des fonctions support au sein du ministère, avec l'objectif affirmé de réaliser de nouvelles suppressions d'emplois : concentration en un seul concours C ministériel, centralisation de la gestion des crédits d'action sociale, concentration des services informatiques, centre unique de service partagé Chorus en Ile-de-France et mise en route de la réduction du nombre de sites de formation initiale du ministère...

A la DGFIP cette orientation s'incarne dans la « démarche stratégique ». Les fermetures et concentrations de services, les pôles en tous genres sont dans les cartons. Au nom du tout numérique il s'agit de préparer des suppressions d'emplois en masse et de bouleverser les missions de nos services.

La mise en place de postes informatiques dans les SIE pour les nouveaux télédéclarants professionnels est une provocation. Dans les SIE déjà sous tension les collègues se trouvent ainsi chargés d'une mission supplémentaire de tuteur direct auprès des professionnels pour l'établissement de leur télédéclaration, au détriment de leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement.

La CGT demande à l'administration de renoncer à ce dispositif.

Dans cette situation la CGT appelle les agents à exiger :

- le rejet du rapport Pêcheur et le maintien de nos statuts particuliers,
- la défense et l'amélioration de notre régime indemnitaire,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et l'abandon de la « démarche stratégique » de démantèlement de notre administration.

A la suite de la lecture de cette déclaration le directeur n'a pas souhaité faire de commentaire.

CSP à distance

La direction a présenté le nouveau protocole avec la direction du Cher. Les CFP exportateurs de dossiers seront ceux de Boulogne et de Sèvres. Cela représente 220 dossiers. Le Cher est désormais le seul département demandeur, l'Indre comme la Haute-

Vienne n'ont pas renouvelé l'expérience. Nous avons réaffirmé notre opposition à ce dispositif et rappelé que les agents des Hauts-de-Seine comme ceux du Cher n'étaient pas demandeurs.

Pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRCP)

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la CGT.

Un protocole a été signé entre les PCE et les PCRCP pour préciser les domaines d'intervention de chacun.

Un bilan national sera effectué au printemps 2014, l'expérimentation des PCRCP se poursuivra au moins jusqu'à cette date.

La CGT a réaffirmé son opposition à la mise en place de ces PCRCP qui est annonciatrice de suppressions d'emplois et qui conduit à une séparation entre la gestion et le contrôle pour la partie FI alors que les deux vont naturellement de pair.

Nous avons fait remarquer que la partie gestion pour la FI était très importante et qu'il convenait d'en tenir compte en terme de charges d'emploi. S'agissant de la partie DFE, nous avons évoqué un mauvais calibrage dans la proportion des dossiers à examiner et qu'il en résulte parfois des variations du simple au double. En outre, des tâches supplémentaires telles que les investissements outre-mer se sont ajoutées aux objectifs initiaux rendant ces derniers très difficiles à atteindre. Nous avons constaté des problèmes de répartition des tâches de gestion qui génèrent des tensions entre les responsables des services. Nous avons déploré que les agents doivent rendre compte à tout moment de leurs tâches, tout soumettre au visa et bien souvent réécrire leurs pièces de procédure. Cette situation est perçue non seulement comme une perte de temps mais aussi comme une infantilisation et génère un sentiment de régression tant au niveau de la matière que des conditions de travail. De plus, les agents A et B ont perdu leur délégation de signature pour le contentieux et ils ne bénéficient pas toujours d'un appui technique souhaité. Enfin nous avons exprimé les craintes des agents quant :

- à la polyvalence accrue,
- au regroupement géographique des pôles,
- à l'impact au niveau des mutations tant nationales que locales,
- au travail en plateau avec les nuisances que cela suppose,
- à une perte d'autonomie dans la gestion de leur travail.

Le directeur, après avoir reconnu qu'une bonne gestion était nécessaire pour un bon contrôle, a indiqué que les

questions d'organisation de gestion administrative (affectations) ne pouvaient être totalement réglées pendant la durée du test. La direction a répondu qu'elle était consciente du problème de calibrage et qu'elle s'attachait à y remédier.

Néanmoins, pour la direction, le problème résulte du fait que les sites ne sont pas homogènes au niveau des dossiers à contrôler et des postes implantés.

Concernant le visa, la direction a rappelé qu'il s'agit d'une consigne qu'elle a donnée à ses chefs de pôles et que l'objectif est d'améliorer la qualité des procédures.

Concernant le soutien technique, la direction a reconnu que les responsables PCRCP ne maîtrisaient pas forcément la matière patrimoniale mais que la situation allait s'améliorer notamment avec un prochain séminaire des cadres.

Elle a précisé que la suppression de la délégation de signature en matière contentieuse résultait d'une directive nationale et n'était pas liée aux PCRCP. Les mêmes dispositions sont appliquées dans les PCE.

A notre demande, la direction a réaffirmé le principe du respect des métiers. Aucun agent FI ne peut se voir contraint de faire de l'IR et inversement. Mais la direction a précisé qu'elle ne s'opposait pas aux initiatives personnelles de certains agents.

Nous avons demandé à connaître le détail des ajustements envisagés par la direction pour le 1^{er} janvier 2014.

PCRCP 1 et 2 : pas de changement.

PCRCP 3 et 4 (Neuilly) : ces pôles assureront la gestion FI, le contrôle successions et DFE avec la répartition géographique suivante : le 3 aura compétence géographique pour Neuilly bd de Seine (avec un changement de responsable) et le 4 pour Neuilly centre.

PCRCP 5 : ce pôle aura compétence pour le contrôle des DFE et des successions les plus importants du nord du département.

PCRCP 6 : ce pôle ne comptera plus que Boulogne.

PCRCP 7 : ce pôle regroupera Sèvres et Saint-Cloud.

PCRCP 8 : ce pôle regroupera l'ex-brigade FI, Issy et Montrouge (responsable Mme Padovani).

PCRCP 9 : ce pôle regroupera Sceaux et Vanves (responsable Mme Dommergues).

Information sur l'organisation du SIE de Sceaux

La direction faisant référence à un audit a donné son accord à la création d'une cellule dédiée au recouvrement forcé des dossiers complexes au SIE de Sceaux. Cette cellule sera composée d'un A et d'un B.

Nous avons fait remarquer qu'une telle réorganisation reflétait les difficultés découlant de la fusion de l'assiette et du recouvrement au travers de l'IFU.

Transfert du SIE de Gennevilliers

Le SIE va être transféré sur le plateau occupé par le SIP au 4^e étage. Les travaux seront terminés à la fin du mois comme prévu.

Nous avons demandé à ce que les déménagements d'armoires soient effectués par des professionnels qualifiés et non par nos collègues de la division BIL. La direction s'y refuse pour des raisons budgétaires.

La CGT a manifesté son désaccord, faisant remarquer la contradiction entre la préoccupation affichée quant à la sécurité des agents (recensement des risques, DUERP...) et le choix d'un mode opératoire qui n'est pas sans risque pour les personnels concernés.

Mise en place d'une caisse unique et organisation de l'accueil au CFP de Gennevilliers

A l'occasion du déménagement du SIE la direction a décidé la mise en place d'une caisse unique, affectée à la Trésorerie Municipale. La CGT a fait remarquer que la charge de travail des collègues chargés de la caisse à la trésorerie municipale était déjà très lourde (18 632 opérations en 2012 et plus de 6 millions d'euros d'encaissements en numéraire). L'ajout des opérations effectuées par le SIE représente un supplément de charge de près de 10% (ventes de timbres notamment). Nous avons demandé le maintien de caisses distinctes. La direction s'y refuse, arguant que le caissier pouvait absorber ce surplus. La CGT a demandé qu'en tout état de cause un soutien au caissier puisse être assuré

(double caisse ou renfort). La direction a répondu qu'il n'était pas possible de transférer un emploi vers la caisse fusionnée mais qu'il serait tenu compte dans le tableau des effectifs de la charge de travail nouvelle (entre +0,1 et +0,2 emploi). Cette fusion aura aussi pour conséquence d'alourdir la charge de l'accueil.

Vote: contre CGT, FO ; abstention : Solidaires, CFDT.

Pour la CGT, l'attribution d'un surcroît de travail au caissier et l'accroissement de l'affluence à l'accueil qui découle de cette fusion ne pouvait que donner lieu à un vote négatif.

Déménagement des services de Levallois rue d'Alsace

Les services de la Trésorerie Municipale, du SIE, du SIP, du PCE de Levallois seront transférés au 40 rue d'Alsace.

La direction nous a informés que les travaux de cloisonnements étaient retardés. La fin des travaux est

désormais prévue pour le 29 novembre (au lieu du 20). Le risque existe que le calendrier annoncé ne puisse être tenu.

Le principe d'une visite des représentants du personnel fin novembre a été confirmé.

Mise en place d'une caisse unique et organisation de l'accueil au CFP de Levallois

A Levallois également, l'installation dans les nouveaux locaux est saisie par la direction pour mettre en place une caisse unique SIP/SIE/Trésorerie municipale. Dans ce cas, la charge de travail du caissier est plus que doublée. La direction rétorque que la charge globale reste inférieure à celle d'autres sites, notamment à celle de la caisse de la Direction, et

jusqu'à ne mobilisait pas un agent à temps plein. Pour nous il n'en demeure pas moins que la charge de travail augmente et les compétences demandées également.

Vote: contre CGT, FO ; abstention : Solidaires, CFDT.

Réorganisation du service des RH

La direction a présenté la réorganisation de la division RH autour de deux services :

- missions transverses : frais de déplacement, entretien professionnel, équipes de renfort...
- service gestion rémunération : carrières, mutations, temps de travail et préliquidation de la paye.

L'ensemble des nouveaux services est organisé sans distinction de filière. La CGT a fait remarquer que les agents sont attachés à un service RH de proximité, que jusque là le service fonctionnait bien et que la nouvelle organisation aboutit à une certaine spécialisation au risque d'un appauvrissement du travail des agents. De plus concernant les agents de la filière Gestion Publique l'application GAT en parallèle à Agora entraîne une double saisie. La direction, quant à elle, met en avant la polyvalence découlant de la gestion

fusionnée des deux filières. Nous avons fait remarquer que cette réorganisation n'était en fait qu'une étape dans la montée en puissance vers le système Sirius et l'Opérateur National de la Paye qui prévoit la concentration de tous les services RH à l'échelon régional, la gestion de la paye de tous les fonctionnaires dans le cadre d'un opérateur unique et la mise en place d'une fonction « contact » nationale, unique point d'entrée pour tous les agents et toutes leurs demandes.

Vote: contre CGT ; abstention : Solidaires, FO, CFDT.

Explication de vote : cette réorganisation n'est qu'une première étape indispensable vers le système Sirius-ONP.

Transfert des régies de la cour d'Appel du service Comptabilité au service Dépenses

La charge de travail relative à la gestion des régies de la cour d'Appel est bien réelle mais le renfort en personnel qui l'accompagne n'est que provisoire (un agent pendant trois mois). La direction dans un premier temps a convenu que le transfert serait pris en compte dans le plan emploi à hauteur d'un demi-emploi puis elle s'est ravisée en opposant l'incidence

de la perte de l'assignation de la préfecture des Hauts-de-Seine. En pratique le transfert ne donnera lieu à aucune compensation. Pour la CGT, c'est inacceptable !

Vote : contre CGT ; abstention : Solidaires, FO, CFDT.

Participation des agents à la surveillance des concours

La CGT, qui était à l'origine de l'inscription de ce point à l'ordre du jour, a demandé que soit rappelé le principe du volontariat. Le directeur a réaffirmé ce principe.

La CGT a demandé que soit octroyée une compensation financière et/ou en temps en contrepartie

des contraintes occasionnées par le dispositif : temps de transport, heure tardive du retour. Les contraintes sont encore accrues avec la tenue des sessions à Lognes (77). Réponse négative de la direction qui s'est retranchée derrière les directives nationales.

Questions diverses

Projets de restructurations : en préalable le directeur nous a fait part des réflexions engagées par la direction quant aux restructurations de services dans le département. **Elles portent sur la fusion des deux SIP existants sur chacun des sites de Nanterre et de Boulogne au 1^{er} janvier 2015.**

Répondant à nos interrogations, la direction a confirmé qu'une réflexion était également en cours pour **intégrer la trésorerie principale de Neuilly dans le CFP, ce qui amènerait au transfert d'une brigade de ce site à Nanterre (sujet d'actualité 2015).** De même le **regroupement de la recette des finances et de la trésorerie municipale d'Antony** sur un même site est envisagé (expertise sur le projet en 2014).

Bornes dans les SIE destinées à la télédéclaration : la CGT a rappelé sa demande d'abandon (cf déclaration liminaire). La direction a invoqué la directive nationale pour signifier que le projet ne serait pas abandonné. Une étude d'impact sera effectuée.

Convention des A : elle est prévue le 19 décembre après-midi. La CGT a demandé une autorisation d'absence d'une journée et que cette manifestation ne se termine pas à une heure tardive. Pour certains collègues le temps de trajet peut aisément dépasser une heure, les possibilités de restauration sur place sont inexistantes. Une heure de fin tardive pénalise les collègues chargés de famille.

La direction, pour toute réponse, a pris note de ces remarques.

C stagiaires : il apparaît que les agents C stagiaires arrivés en juin directement dans les services n'ont pas bénéficié de la semaine d'installation (autorisation d'absence) à la différence des autres C stagiaires.

La direction va réexaminer la question.

Courrier et transport de fonds : suite à divers manquements un rappel a été adressé aux sociétés titulaires du marché.

Heures mensuelles d'information : nous avons demandé à la direction de rappeler aux chefs de service qu'assister aux heures mensuelles d'information est un droit et qu'en aucun cas les agents n'ont à subir de pression pour ne pas y assister. Le directeur a confirmé qu'il s'agissait d'un droit et indiqué qu'un rappel serait adressé aux chefs de service.

Admissions en non-valeur dans les SIE : nous avons interrogé la direction sur la note du 28 octobre 2013 ayant pour objet la gestion des RAR des SIE et qui dresse un plan d'action pour apurer les créances non recouvrées par l'admission en non-valeur. L'application de cette note conduit à des admissions en non-valeur en masse et au sentiment pour les collègues des SIE de faire et défaire leur propre travail. La direction a répondu que cette gestion du RAR n'avait pas pour but de redresser quelque indicateur que ce soit en terme de recouvrement, que par ailleurs l'admission en non-valeur ne soldait pas la créance comptablement et qu'il convenait de faire porter l'effort de recouvrement sur les montants les plus importants.

Centre administratif départemental : les récents dysfonctionnements des ascenseurs du CAD ont été évoqués. Le directeur a fait part de sa conviction de la nécessité de loger les administrations dans de meilleures conditions et fait remarquer que 50% des droits à construire n'étaient pas utilisés, ce qui permet une opération immobilière sur le long terme. A cette occasion, il a reconnu le bien fondé d'un CHS interministériel sur le site.

La délégation CGT : Anne Giraudon, Brigitte Sassou-Messan, Philippe Geoffre, Luc Benoit (titulaires) ; Maximilien Faure (suppléant) ; Gislhaine Masoni (expert).